AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**214C2571**
FR0011471291-FS0765

10 décembre 2014

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**YMAGIS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2014, la société anonyme OTC Asset Management (79 rue de la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 décembre 2014, le seuil de 15% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 074 426 actions YMAGIS représentant 1 786 064 droits de vote, soit 13,70% du capital et 15,24% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 844 450 actions représentant 11 718 850 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.